

Lutter contre la pédophilie

FICHE 3 – Comment agir ?

En l'absence de faits précis : comment protéger l'enfant ?

Malheureusement, dans les affaires de pédophilie, les révélations directes sont rares. Les situations sont souvent confuses. Rien ne permet alors d'affirmer avec certitude qu'il y a abus et, de fait, dans le doute chacun s'abstient de réagir. Lorsque des années plus tard, une affaire éclate, nombreux sont ceux qui se souviennent avoir noté quelque chose mais, ne sachant à qui s'adresser, se sont tus. **Il faut donc en parler, pour ne pas risquer de passer à côté d'un problème grave.**

Une attitude de l'enfant qui interpelle

Un enfant peut présenter des signaux d'alerte qui inquiètent un éducateur et laissent supposer qu'il y a une difficulté d'ordre sexuel. L'éducateur, après avoir évalué avec son ou ses responsables la pertinence de ce souci, doit alerter au plus vite l'un des services sociaux chargés de la protection de l'enfance (voir coordonnées des unités territoriales **FICHE 4** ainsi que la cellule d'écoute ecoute.victimes@soissons.catholique.fr).

L'éducateur peut prendre lui-même contact avec ces services ou conseiller aux parents de l'enfant de le faire. Cette démarche, en l'absence d'éléments précis permettant une dénonciation, a le mérite de ne pas fermer les yeux sur d'éventuelles difficultés graves, mais d'en confier le soin à des spécialistes, mieux à même de les gérer, dans le respect de toutes les personnes concernées.



Des soupçons à propos d'un prêtre ou d'un éducateur laïc

Les soupçons peuvent provenir de rumeurs, d'informations plus ou moins précises, de lettres anonymes, ou plus simplement d'un sentiment de malaise ressenti devant les pratiques éducatives de l'intéressé ou le type de relations qu'il noue avec les enfants et les jeunes.

Plusieurs hypothèses se présentent alors :

- Le prêtre ou l'éducateur éprouve des difficultés dans ses relations avec des enfants pour des raisons toutes autres que des actes de pédophilie : un entretien peut l'aider à en prendre conscience et à identifier des attitudes à modifier.
- Au contraire, s'il a réellement quelque chose à se reprocher, l'entretien peut, en fonction de sa personnalité plus ou moins fragile ou perverse, prendre une tournure difficile, l'intéressé peut ne pas reconnaître ses difficultés et même tenter de manipuler ses interlocuteurs.
- Si un tel entretien n'est pas possible, ou s'il a eu lieu mais n'a pas permis de dissiper les doutes, alors le responsable hiérarchique de l'intéressé prendra en charge le dossier.

Lorsque l'on a connaissance de faits/de soupçons, il faut :

- tout en gardant un souci de prudence face à ses rumeurs, ne pas rester seul avec son inquiétude, la partager avec un ou deux personnes de confiance (dont son responsable hiérarchique) pour en évaluer la pertinence.
- Prévenir la cellule diocésaine d'écoute qui est apte à accompagner (démarches ...).

CELLULE DIOCESAINE D'ECOUTE

ecoute.victimes@soissons.catholique.fr

03 23 59 89 03



**L'Église catholique
dans l'Aisne**

Cellule Prévention Pédophilie

9 rue des Déportés et Fusillés 02200 SOISSONS
info@soissons.catholique.fr / 03 23 53 08 77